

PAGES
MANQUANTES

LE SENS CATHOLIQUE

SES CARACTÈRES MORAUX



NOUS avons assigné la sincérité comme premier caractère moral du sens catholique, et nous avons défini la sincérité : la disposition loyale d'accepter jusqu'au bout les conséquences doctrinales et pratiques d'un principe reconnu comme vrai. Or, qui ne comprend que, cette sincérité étant supposée, il ne faille faire aussitôt appel à un autre élément d'ordre moral : le courage.

En effet, pour passer de l'intention généreuse et sincère à l'acte pratique et difficile, le courage devient nécessaire. C'est le moment de rappeler la page de l'Évangile où il est dit que plusieurs reçoivent la vérité, qu'ils la reçoivent même avec joie, mais que n'étant point enracinés dans le courage, ils succombent à la première difficulté. Je ne m'attarderai pas plus qu'il ne convient à ce lieu commun de l'affaiblissement des caractères à notre époque. A vrai dire, ce mal n'est-il pas de toutes les époques, parce qu'il est de notre nature ? La faiblesse, a écrit le Père Lacordaire, est le mal de notre nature le plus difficile à guérir, et c'est pourquoi il faut sans cesse viser à cette force de caractère qui est l'énergie sourde et constante de notre volonté... Et n'est-ce pas contre cette faiblesse même que Notre-Seigneur nous met en garde, quand il nous dit : " Le royaume des cieux souffre violence, et il n'est que les violents qui s'en emparent ? "

* * *

Ainsi donc, nous sommes tous conviés à la lutte, à la lutte du dehors, à la lutte du dedans. Au dehors, c'est l'opinion, et pour être plus exact, ce sont certaines opinions, opinions avancées, opinions suspectes, opinions erronées, opinions dont les fils sont comme embrouillés à plaisir, de

telle sorte qu'on n'arrive jamais à saisir le fil de la vérité, opinions qui se sont d'abord glissées sournoisement parmi nous, qui ont, si je puis ainsi parler, circulé ensuite sous le " tablier " de la cheminée, et qui maintenant tâchent à obtenir leur place au soleil de la publicité, opinions de rationalisme plus ou moins conscient et de laïcité plus ou moins apparente, opinions de naturalisme intellectuel et de laxisme moral, en un mot, l'ensemble des faux jugements et des fausses maximes qui constituent ce qu'on peut appeler l'esprit du monde en opposition avec l'esprit de l'Évangile. Or l'attitude des catholiques en présence de ces opinions est-elle toujours une attitude de courage et de fermeté ? Si, grâce à Dieu, le respect humain n'est point connu dans la pratique de la religion, le met-on généreusement sous ses pieds, quand il s'agit de la défense de cette même religion ? Combien qui respectent toujours l'autorité de leur foi, et qui n'osent plus en parler ! Combien d'autres oseront encore la confesser dans les grandes circonstances, mais qui ne s'en inspirent plus dans leurs relations de société ou dans le choix de leurs plaisirs, parce qu'ils craignent de paraître étrangers en ne faisant pas comme tout le monde ! Et pendant ce temps, la cause de Dieu est en souffrance, elle est humiliée, elle perd du terrain dans les âmes ! Voyez comment un grand penseur, qui fut un grand chrétien, flagelle le respect humain :

Je me figure souvent, dit-il, un génie voyageur, un être venant du ciel, supérieur à moi, mais ignorant les choses de ce bas-monde et auquel je serais chargé d'apprendre ce qui se passe sur la terre. Vous savez mieux que moi, lui dirais-je, ce que c'est que le vrai, ce que c'est que le beau. Moi, j'en sais assez pour savoir que si j'en savais davantage je mourrais d'admiration. Mais voici, ô vous qui êtes à la fois mon maître et mon élève, ce que vous ne savez pas et ce que je vous apprend : Celui qui Est, celui dont le Nom ne se prononce qu'en adorant, devinez le sentiment que beaucoup d'hommes éprouvent en face de Lui. Vous pensez à la crainte, vous pensez à l'amour. Vous ne devinez pas. En face du Dieu de gloire, ils éprouvent la honte. Et si moi, toujours naïf, je préfère cet infini que j'attends, cet infini dont je veux être un jour tout imprégné et tout ruisselant, si je le préfère à un tas d'ordures, on me dit aussitôt : " Cachez-vous, n'avouez pas votre préférence, car nous allons nous moquer de vous." J'imagine que l'Archange voyageur se hâterait de déployer

ses ailes ; fatigué de l'absurde, il s'envolerait pour se reposer ; croyant à une plaisanterie, il irait chercher, dans les régions supérieures, des choses claires, des choses simples, des choses intelligibles ". (1)

* * *

Cependant, la lutte du dehors n'est pas la plus difficile. Le combat de vrai labeur et d'inévitable douleur est celui qui se livre au dedans de nous, selon la parole du Christ : Les ennemis de l'homme sont ceux qui habitent avec lui. Point n'est besoin ici de démonstration ; la constatation suffit. Qui ne sait que nous portons en notre nature des appétits redoutables, qu'il nous faut sans cesse réfréner, sous peine d'en devenir les esclaves ? Qui ne sait que nos intérêts et nos affections sont souvent en lutte avec les devoirs supérieurs que nous impose la foi ? Et combien nombreux sont les enchaînés, les enchaînés d'une habitude, les enchaînés d'une ambition, les enchaînés d'un intérêt matériel, les enchaînés d'un sentiment ou d'une passion, les enchaînés en un mot, du mal et du péché !

Or le sens catholique, qui inspire la pureté de la foi, demande aussi la pureté de la conscience. J'aime, écrivait récemment un converti, j'aime et je prétends qu'il faut aimer avant tout la propreté de l'âme. Que d'abord elle soit bien nette, bien courageuse, bien achevée ! Oui, bien courageuse, pour être bien nette, voilà la véritable conscience catholique. De même, avons-nous dit, que nous ne pouvons pas mettre dans la vérité un peu de ceci et un peu de cela, ainsi nous est-il défendu de vivre notre vie pratique en partie double, pour la bonne raison que dans cette partie double les dépenses de l'âme excèdent toujours les recettes et qu'on aboutit ainsi, inévitablement, à la faillite de la conscience.

Voici donc ce que fera le catholique : se défiant de lui-même, il évitera l'occasion du mal et il exercera sur ses sens une vigilance de tous les instants ; se confiant en Dieu, il recourra aussitôt à sa miséricorde, s'il lui arrive de succomber. Avant tout, il ne laissera jamais trainer le char de sa vie morale dans l'ornière de l'habitude. A chaque échec, il se relèvera ; il se ressaisira, en un mot, il voudra vivre et il

(1) Ernest Hello.

vivra. Il vivra, non pas de cette vie qui consiste seulement en des pratiques extérieures de religion, mais de cette vie vraie, intime, chrétienne, surnaturelle qui n'existe en nous que par la grâce et dans l'état de grâce. Ah ! combien de catholiques, même de ceux qu'à juger par le dehors on appelle de grands catholiques, se font ici une étrange illusion, quand ils s'imaginent que par leur action extérieure ils vont faire beaucoup de bien, alors que dans leur intérieur ils ne sont pas agréables à Dieu. Les défenseurs sincères et efficaces de la religion sont ceux qui tout d'abord l'estiment, l'honorent, la pratiquent en eux-mêmes — et peut-être est-ce là qu'il faut aller chercher l'explication de l'inefficacité de certaines influences ou de certains dévouements. Toujours est-il que le vrai courage catholique est celui qui s'affirme audaciously et dont la traduction en acte s'appelle le sacrifice.

fr. HENRI HAGE,
des frères-prêcheurs.



LA DOCTRINE DE SAINT THOMAS D'AQUIN DANS L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE

(D'APRES LES CHAPITRES GÉNÉRAUX)

Au cours de ses six siècles et demi d'histoire thomiste, l'Ordre de Saint Dominique a pris un soin vraiment paternel de la doctrine du plus illustre de ses enfants. Très souvent ses Chapitres Généraux ont tâché d'inculquer aux religieux de l'Ordre, soit par d'énergiques *ordonnances*, soit par la menace de *peines sévères*, l'amour et le culte de la doctrine de leur Frère Saint Thomas. Nous voudrions, aujourd'hui, rappeler comment il a tendu au même but par la promesse et la concession d'enviables *récompenses*. Nous pouvons grouper ces récompenses sous quelques chefs principaux et les illustrer par quelques exemples ; elles pourront aider, croyons nous à prouver le zèle de l'Ordre envers Saint Thomas.

Car, s'il fut juste de punir ceux qui méprisèrent la loi qui oblige tout Dominicain à veiller avec soin sur la doctrine de Saint Thomas, il ne paraît pas qu'il ait été injuste de récompenser ceux qui l'observèrent. Encore que ces derniers n'aient fait que leur devoir, et que, à strictement parler, de faire ce qui est *dû* ne mérite pas une récompense, il n'en reste pas moins, qu'il fut bon — et qu'il le sera toujours — de récompenser ceux qui firent leur devoir. De même que, sans la menace de peines, la loi risquait d'être méconnue, ainsi, sans récompense, elle risquait de se faire lourde pour les épaules de ceux qui en portaient le poids avec constance. Sur ce point, d'ailleurs, l'homme, si âgé soit-il, reste toujours quelque peu enfant : une récompense, judicieusement accordée lui sera toujours un encouragement à garder sa fidélité, et, si possible, à la faire plus complète. Cette fidélité, l'Ordre de Saint Dominique se l'est assurée de ses membres, en leur accordant, *pendant leur vie* des faveurs de choix, et *après leur mort*, en honorant leur mémoire, comme récompense de leurs efforts à s'assimiler, à défendre et à propager la doctrine thomiste.

* * *

L'étude des Chapitres Généraux nous fournit plusieurs exemples de faveurs considérables, accordées, par l'Ordre, aux fidèles tenants du thomisme. Pour plus de clarté, groupons ces faits autour de trois idées principales : publicité donnée aux œuvres, accès aux grades, et accès aux fonctions administratives.

* * *

A) *Publicité donnée aux œuvres.* — Cette publicité revêt plusieurs formes, mais toutes n'ont qu'un but commun : faire connaître les œuvres de religieux qui ont eu le culte de Saint Thomas, et qui en ont donné des preuves dans leurs ouvrages. Tantôt, c'est un simple accusé de réception, mais qui contient un éloge, parce que le livre est "*juxta D. Thomæ doctrinam*". Ce fut le cas pour le beau livre bien connu du P. Froget "*L'Habitation du Saint-Esprit dans l'âme des justes*". " Nous remercions, disent les Pères Capitulaires de Vienne, 1898 (1), le R. P. Froget, qui a traité " avec élégance et exposé avec clarté, la question de l'Habitation du Saint Esprit dans l'âme des Justes, *selon la doctrine de Saint Thomas* ". Tantôt, c'est un précepte formel fait à un Religieux de publier ses commentaires *de la Somme de saint Thomas*. C'était au chapitre de Rome, 1644. Les Pères firent les assignations d'usage ; dans la Province d'Aragon, au Couvent de Saragosse, ils instituèrent comme Régent, le Père Ildefonse Baptiste, et ils ajoutèrent : " Nous ordonnons au Père, en vertu du Saint Esprit et de la sainte obéissance et sous précepte formel, d'avoir à faire imprimer, au plus tôt, ses Commentaires *de la I et II Parties du Docteur Angélique, saint Thomas d'Aquin* ". (2).

D'autres fois, sans faire le précepte formel, les Chapitres donnent au Maître Général, commission de faire publier les meilleurs commentaires *de Saint Thomas*. En voici quelques exemples.

Au Chapitre de Rome, en 1777, les Capitulaires, soucieux de procurer " à tous ceux qui cultivent les études sacrées, la meilleure édition possible "*emendatissima*", des œuvres de Saint Thomas, confient au Maître Général, le soin de la faire

(1) Acta Cap. p. 95.

(2) Acta Cap. VII, p. 139.

“ exécuter par des Religieux plus aptes à cette œuvre ”. (1).

En 1838, à Rome, voulant réorganiser les études et reprendre les traditions doctrinales de l'Ordre, (2) les Capitulaires ordonnent de suivre le Manuel de philosophie du P. Roselli, “ afin de préparer la voie à l'intelligence et à la science de la doctrine de saint Thomas ”. (3).

En 1868, les Capitulaires de Rome, tout en gardant les données de la scolastique, désiraient voir l'Ordre mettre à profit les progrès scientifiques modernes — préoccupation, pour le dire au passage, qui n'est pas nouvelle dans notre histoire (4) ; à cette fin, ils ordonnèrent de préparer un Manuel de Philosophie, qui devait “ comprendre, en même temps, les progrès modernes des sciences, et l'inébranlable doctrine du Docteur Angélique (5) ”. Il suffit de savoir que les Œuvres du P. Gonzalez répondirent à ce vœu, pour être convaincu qu'il fut entendu et exaucé.

Il n'est personne qui ne voit de quel encouragement, et même quel honneur ce dût être pour des Religieux, d'être appelés officiellement, par l'autorité suprême, à fournir aux jeunes générations qui levaient, l'aliment doctrinal nécessaire à leur vie intellectuelle, et, par suite, à leur vie apostolique. Mais, ne l'oublions pas, cet encouragement et cet honneur n'étaient accordés qu'à leur amour de la doctrine de saint Thomas.

* * *

B) Accès aux Grades.

Que, dans l'Ordre de Saint Dominique, d'être fidèle à saint Thomas soit un titre à l'ascension “ aux grades ”, c'est un fait qui ressort des peines promises ou infligées parfois à ceux qui ne le furent pas. S'il est vrai que la privation de la Maîtrise en théologie et des autres “ grades ”, fut, dans l'ordre intellectuel, l'une des plus graves peines usitées par l'Ordre, il ne l'est pas moins que la concession de ces mêmes

(1) Acta, IX, p. 371.

(2) Ce Chapitre fut le premier tenu après la Révolution. Le dernier avait eu lieu en 1777.

(3) Acta IX, p. 400.

(4) Acta Cap. IX, p. 144.

Acta “ “, p. 400.

(5) Acta p. 77-78.

grades soit l'une de ses plus belles récompenses. Nous avons eu, déjà, l'occasion de rappeler les principaux privilèges des Maîtres ; l'obligation de suivre saint Thomas pour en être jugé digne, apparaîtra par quelques exemples. A dessein, nous en choisissons qui indiquent mieux le caractère de "récompense" attaché à la concession des "grades".

Au Chapitre de Bologne, en 1725, les Capitulaires confient au Maître Général, le soin de s'adresser au Saint Siège, afin d'obtenir certaines dispenses, en faveur des P. P. Henri Hennisch "professeur émérite de Métaphysique pendant vingt-cinq ans", et Ange de Philippis. Certains Brefs Pontificaux ne permettaient à l'Ordre, semble-t-il, de conférer "les grades" qu'à ceux qui avaient enseigné "*in domesticis claustris*". Et il se trouvait que les PP. Hennisch et de Philippis avaient enseigné "*extra claustra*", pendant plusieurs années. Néanmoins, les Pères Capitulaires demandent la dispense, afin que tous deux jouissent des mêmes privilèges que les Religieux ayant enseigné "dans l'Ordre", c'est-à-dire soient élevés à la Maîtrise ; et voici la raison alléguée à la louange du P. de Philippis : "Pendant dix ans, il a propagé, dans plusieurs villes, *l'intelligence de la doctrine de saint Thomas*". (1).

Au Chapitre de Vienne, en 1898, les Capitulaires confèrent la Maîtrise en théologie au P. D. Borgogno ; et voici la raison de cette faveur : "Pendant seize ans, le Père a enseigné *la doctrine de saint Thomas*, dans diverses Provinces", (2).

Ces exemples, joints à ceux que nous avons rapportés précédemment, témoignent d'une volonté bien arrêtée de récompenser les fidèles serviteurs de la doctrine thomiste.



C) Accès aux fonctions administratives.

Par le fait même qu'elle conduit "aux grades", la fidélité à la doctrine de saint Thomas donne accès aux fonctions administratives, car, on le sait, les Maîtres et les Bacheliers font, de droit, partie de plusieurs de ces fonctions. Cependant les Chapitres Généraux fournissent des renseignements encore plus précis ; nous y trouvons que la fidélité à saint

(1) Acta Cap. IX, p. 73.

(2) Acta p. 60.

Thomas a conduit plusieurs Religieux, aux plus hautes fonctions de l'Ordre, le Magistère Général y compris.

Voici un premier exemple : A Bologne au Chapitre de 1725, il fallait donner un successeur au Maître-Général Augustin Pipia, élevé au Cardinalat, et perdant, de ce fait, toute autorité sur l'Ordre. Les Pères Capitulaires élirent le P. Thomas Ripoll, de qui l'un des titres à ce poste d'honneur, était, au témoignage des électeurs, *sa connaissance de la doctrine de saint Thomas*. " Nous déclarons, disent-ils, que nous avons élu, comme Maître de l'Ordre, le fr. Thomas Ripoll, Maître (et l'on sait que Maître en théologie veut dire : Fidèle à saint Thomas) ancien *socius*, pendant vingt ans, du Révérendissime P. Cloche. Dans cette fonction, il avait acquis son érudition bien connue des lois de l'Ordre, et de la doctrine de saint Thomas ". (1)

Voici un exemple analogue : C'était en 1777 ; par la même circonstance que précédemment — élévation du Maître Général, alors Thomas de Boxadors, au Cardinalat — le Magistériat de l'Ordre allait être bientôt vacant. Le Cardinal, il est vrai, de par la volonté du Souverain Pontife, restait, cette fois, Maître de l'Ordre, (2), mais, pour peu de temps. Moins d'un an après son élévation, le Cardinal-Maître convoquait le Chapitre d'Élection pour les fêtes de la Pentecôte de 1777, afin, disait-il, de " garder intactes les prescriptions de nos Constitutions " — qui enlèvent toute autorité sur l'Ordre, à ceux qui reçoivent des dignités épiscopale ou cardinalice. L'ex Maître dit aux électeurs quelles qualités ils doivent rechercher dans le futur Maître de l'Ordre : sainteté, prudence, zèle pour l'observance et le retour à la ferveur primitive. Il ajoute : " Il s'agit aussi — dans ce choix — de conserver et de renforcer chez les membres de l'Ordre, l'étude des sciences sacrées, particulièrement, celle de la doctrine de notre frère saint Thomas d'Aquin presertim sancte Thomæ aquinatis germanæ doctrinæ studio ", et cela parce que " plus nous la cultiverons, plus nous serons utiles à l'Eglise catholique et au salut de tous les peuples ". (3). Pie VI vint au Chapitre et il fit aux électeurs une allocution, dans laquelle nous remarquons le passage sui-

(1) Acta Cap. IX, p. 11.

(2) Acta IX, p. 307-308.

(3) Acta IX, 307-308.

vant : “ Allez, et dirigez vos votes sur quelqu’un de qui l’on
 “ puisse être certain, qu’il n’a pas déchu de l’idéal de vos ancê-
 “ tres “ *a majorum vestrorum studiis non abscesserit*”, et que,
 “ dans la dépravation actuelle de la doctrine, dans la confusion
 “ pour ne pas dire dans la disparition complète de la science
 “ ecclésiastique, il ne permettra jamais que *la parole divine*
 “ *de Thomas* — *divinum Thomæ eloquium* — soit discutée
 “ comme une nouveauté doctrinale, et combattue par d’oiseu-
 “ ses discussions ”. (1) Fidèles à ces sages recommandations,
 les Capitulaires élurent le P. Balthasar de Quinonès ; ils le
 présentèrent à l’Ordre entier dans les termes suivants : “ Nous
 “ déclarons, qu’en présence et sous la présidence de N. S. P.
 “ le Pape Pie VI, nous avons élu canoniquement, comme
 “ Maître de l’Ordre, le R. P. Fr. Balthasar de Quinonès, fils
 “ très illustre du Couvent de Tolède. Sans avoir achevé le
 “ nombre d’années accoutumées, il fut nommé Maître des
 “ Etudiants, et il fut chargé d’enseigner les “ institutions ”
 “ de Melchior Cano, et, ensuite, d’interpréter *la doctrine du*
 “ *Docteur Angélique*. (2)

Donc, même l’accès aux fonctions administratives les plus honorables, dépend de la fidélité à suivre la doctrine de saint Thomas ; ou, du moins, d’avoir enseigné cette doctrine, d’avoir fait preuve de zèle à la défendre, ou simplement, de l’avoir bien possédée, est un titre parmi d’autres, que l’Ordre de Saint Dominique aime à retrouver chez ceux qu’il choisit comme ses chefs. Ajoutons que, dans les deux cas que nous avons pris comme exemples, les Souverains Pontifes, Benoit VIII et Pie VI, manifestèrent leur satisfaction du choix fait par les Capitulaires (3) ; ce qui indique que l’Ordre se conformait aux désirs de l’Eglise, en mettant à sa tête de fidèles serviteurs de la doctrine thomiste.

* * *

La publicité donnée, par l’Ordre de Saint Dominique, aux Œuvres des défenseurs et des propagateurs de la doctrine de saint Thomas, jointe à la désapprobation d’ouvrages anti-thomistes dont nous avons déjà parlé, (4) “ l’accès aux

(1) Acta IX, p. 311.

(2) Ibid.

(3) Acta IX, 12-313.

(4) “ Rosaire ” Avril, p. 110.

grades" et aux fonctions administratives concédé facilement à ces défenseurs et propagateurs, témoignent évidemment du désir qu'il a eu de *récompenser* la fidélité de ses membres à la doctrine de saint Thomas. Et cette récompense ne fut elle-même, sans doute, qu'un moyen ordonné à la même fin que les ordonnances si précises et les peines si sévères que les Chapitres Généraux ont fréquemment décrétées : inculquer aux Religieux la conviction et répandre au-dehors la certitude de cette loi : La doctrine de l'Ordre de Saint Dominique est la doctrine de Saint Thomas d'Aquin.

fr. AUGUSTIN LEDUC,
des frères prêcheurs.



CAS DE CONSCIENCE

VOCATIONS RELIGIEUSES



UN littérateur français, M. Maurice Bouchor, a publié, en 1902, quelques récits du Moyen-Age dont il s'est efforcé de conserver le rythme naïf et l'inspiration ingénue. Un de ces poèmes est intitulé : *La Fille de France*. La fille du Roi de France doit être mariée au Roi des Anglais, et ne voudrait que d'un Français pour époux. Il lui faut cependant se résigner pour la paix du royaume, et bientôt, la voilà qui s'embarque avec l'Anglais maudit. Debout sur le pont du navire, elle regarde fuir la terre, et, les yeux fixés sur le rivage français qui s'efface à l'horizon, l'âme oppressée déjà par un sentiment d'exil, elle reste indifférente aux côtés de son époux. L'Anglais, irrité, veut lui bander les yeux ; mais la princesse sent se réveiller en elle l'orgueil de sa race et lui déclare, impérieuse :

Je veux jusqu'au bout voir ma douce France,
Laissez-moi, Sire, je le veux !

Elle débarque et l'on essaye de lui faire baiser le drapeau anglais ; elle refuse et salue d'autres couleurs qu'elle ne verra plus :

Adieu, dit-elle, lys du roi de France,
Qui parsemez son bleu drapeau.

Un festin l'attend ; elle ne mange pas, car elle ne peut goûter du pain anglais :

Roi, ce que je veux, c'est du pain de France,
Répond-elle, garde le tien.

En lisant ces minimes choses gonflées de sentiment comme le cœur des tout petits, je me disais, rêveur, mais rêvant à des faits très réels : Il y a, de par le monde catholique, une multitude imposante d'âmes vraiment royales qui ont juré dès l'enfance de ne jamais appartenir à un autre époux que Jésus-Christ, de ne jamais suivre d'autre drapeau que le sien ni s'asseoir à une autre table que la sienne. Mais, à peine ont-elles manifesté tout haut leurs prétentions qu'une volonté se dresse à l'encontre, parfois dure et implacable, parfois alarmée et suppliante : la volonté des parents. Quelques uns font obstacle aux projets de leurs filles, (pour ce qui a rapport aux garçons, on dirait qu'ils ont davantage le respect de l'initiative masculine) sans même vouloir exposer les motifs de leur opposition. D'autres s'empressent d'invoquer à grands cris l'intérêt du royaume et l'intérêt de l'enfant. Et la passion, je ne trouve guère d'autre mot, jette sur tout cela un voile si opaque qu'il faut plaindre à l'avance tout personnage osant faire intrusion dans leur domaine et leur reprocher d'obéir à l'amour instinctif, à la vanité, à l'orgueil ou à l'ambition. Ici voudraient bien trouver place de piquants souvenirs personnels, mais je crains de ralentir *le cas*. Il me faut ajouter, en effet, à la catégorie des opposants celle des temporisants. On n'a pas la moindre objection de principe ni la moindre répugnance à ce que la jeune fille suive à un moment donné sa voie et se consacre au service religieux, mais on exige, au préalable, un stage mondain assez prolongé pour lui permettre d'apprécier les deux genres d'existence et de prendre plus tard, oh ! le plus tard possible, une résolution mûrie par l'expérience. Ici, nouveau partage : les uns, parmi les temporisants, me paraissent naïfs et sincères et n'ont guère à se faire pardonner qu'une certaine ignorance doctrinale et un manque absolu du sens de l'observation ; tandis que les autres tendent au jeune âge un piège ignominieux et s'efforceront, durant la fameuse période d'initiation, de multiplier les rencontres, les fêtes et les spectacles, de multiplier les ébranlements et au risque de corrompre l'adolescente qui déjà portait le monde en soi. Mais tous, ignorants ou pervers, gens à plaindre ou à blâmer, causent à l'heure actuelle un tort incalculable à leur mère, la sainte Eglise. Et ces aveugles qui assument allègrement le métier de conducteurs d'aveugles me déterminent malgré moi, pour ainsi dire, à parler vocation de ce point de vue particulier. Car c'est tou-

jours une entreprise assez délicate de pénétrer au sein des familles pour y brandir le glaive des séparations !

Comme à l'heure de ces tristes départs auxquels je songe présentement, nous allons, si vous voulez, brusquer les choses en formulant tout de suite la conclusion de notre travail : **IL EST DÉFENDU AUX PARENTS COMME A TOUTE AUTRE PERSONNE D'EMPÊCHER EFFICACEMENT, SANS UN SÉRIEUX MOTIF, LA VOCATION RELIGIEUSE D'UNE JEUNE FILLE, SOUS PEINE DE PÉCHÉ MORTEL ET D'EXCOMMUNICATION, DE MÊME QU'IL SERAIT GRAVEMENT TÉMÉRAIRE DE LEUR PART DE RETARDER CETTE VOCATION SANS RAISON SUFFISANTE.**

A cause de leur liaison intime avec le salut des âmes, le choix des différents états de vie relève, non pas de l'autorité formelle du père et de la mère, mais de la volonté de Dieu, le premier père et la première providence de l'enfant. Cette volonté divine est découverte ou transmise à l'élu par l'appel de l'Eglise, quand il s'agit de vocation sacerdotale, par un attrait de la nature et de la grâce, quand il s'agit de vocation religieuse, et par certains goûts et aptitudes, quand il s'agit des carrières profanes. Et comme Dieu lui-même dispose des avenir avec un absolu respect de la liberté individuelle, (1) il s'ensuit que le choix d'une vocation relève en second lieu de la volonté de l'enfant, le premier et principal intéressé. De sorte que les parents qui imposent directement leurs vues dans cette affaire entrent aux prises avec Dieu, dont ils semblent contester la suprême domination, et avec l'enfant dont ils foulent aux pieds les prérogatives naturelles. Ce mot *directement* nous laisse entendre qu'ils peuvent contribuer au bon choix de l'enfant par exhortation, conseil ou permission, comme ils doivent s'opposer, par toutes les ressources en leur pouvoir, à une décision qui leur semblerait pernicieuse ou malhonnête. Pleine et entière responsabilité quand il s'agit d'un mauvais choix, autorité reléguée à l'arrière-plan quand il s'agit d'un choix convenable qui leur déplaît, j'admets bien qu'en tout ceci la position des parents devient ennuyeuse ; mais la nature et la loi morale l'exigent de la sorte et la casuistique n'y peut rien.

(1) *Tu autem cum magnâ reverentiâ disponis nos.* (Sagesse, XII, 18).

Ces principes ne sauraient offrir la moindre contradiction avec celui que j'énonçais dans un précédent article : " Qui donne la vie doit pourvoir aux exigences de la vie ". Les parents ont déjà satisfait au summum de leurs obligations, lorsque, tout en tenant compte des circonstances, ils ont mis leur enfant *en état* de se choisir un état. Leur providence ne saurait s'étendre plus loin, si ce n'est dans la mesure et les cas précités. Voici l'heure où une jeune fille va commencer de vivre sa vie personnelle. Elle est tout près de formidables échéances. C'est l'affaire d'un instant pour les parents de la déterminer au mariage. Mais bientôt commencera la longue exécution du contrat. Quelles garanties peuvent-ils fournir touchant l'humeur du mari, les caprices de la fortune et l'oppression des charges domestiques ? Ils peuvent d'un mot créer un foyer. Mais de ce foyer créé par eux sans mission ni grâce d'état ils verront les pierres s'effriter une à une et les cendres voler au vent. En les supposant encore dévoués à leur fille au moment de l'épreuve, il est à craindre que leur impuissance alors n'arrête leur dévouement.

Conçoit-on maintenant, avec ces données sûres du meilleur enseignement chrétien, que le refus formel ou l'obstruction systématique en présence d'une vocation religieuse puisse devenir aisément un cas grave ? Mépriser le droit de Dieu dans une conjoncture où sa gloire est à ce point intéressée, fouler aux pieds le droit de l'enfant quand il y va manifestement du salut de son âme, c'est une énormité que seuls peuvent excuser au début l'ignorance, l'émoi des brusques nouvelles et les transports d'un sentiment paternel ou maternel qui se croit évincé. Une fois l'émotion calmée et la lumière offerte, l'obstination des parents devient fautive grave, et si grave qu'une sentence extrême a été portée contre les coupables et que la jeune fille d'âge nubile se trouve autorisée à enfreindre ouvertement leur défense. On excepte le cas de nécessité domestique, bien entendu. Voici d'ailleurs le texte de saint Thomas d'Aquin à ce sujet : " Contrairement à l'ordre naturel des choses, il arrive parfois que ce sont les parents qui ont besoin de l'assistance physique de leurs enfants. Si donc ils se trouvent dans une nécessité telle que seul y pourrait subvenir commodément le secours de l'enfant, celui-ci ne peut entrer en religion sans leur consentement. Hors ce cas de dite nécessité, l'enfant peut décider sans eux et malgré eux ; car, une fois passées les

“ années de puberté, il dispose librement de son avenir, surtout en ce qui concerne le service divin ”. (1) Et voici maintenant le texte de la condamnation portée par le Saint Concile de Trente : *Le Saint Synode soumet à l'anathème ceux qui, d'une façon ou d'une autre et sans une juste cause, empêchent une jeune fille de prendre le voile ou d'émettre les vœux de religion.* (2)

Et l'on doit entendre, d'après l'opinion précitée de saint Thomas, que la *juste cause* dont il est fait mention dans cette sentence est la nécessité domestique, et non pas la crainte des séparations ni le désir de perpétuer un nom, de célébrer des fiançailles ou d'utiliser des revenus. Voilà la dure doctrine. On ne saurait résoudre avec le sentiment ce problème aux terribles échéances ; rien ne sert de recourir aux ménagements et de proposer des issues douteuses ; et le meilleur ami des familles est encore le casuiste inopportun et touche-à-tout qui vient sans ambages leur dire la vérité sur d'imprescriptibles devoirs et d'essentielles conditions de salut.

Sans opposer de refus catégorique à la vocation de leurs filles, la plupart des parents, de nos jours, exigent un délai considérable en vue “ d'éprouver cette vocation ”. Le péché des temporisants de mauvaise foi comporte la même gravité, sinon les mêmes peines, que celui des opposants : leur attitude étant la même, voilée de perfidie. Quant aux temporisants de bonne foi, il faut bien dire que, généralement, ils errent et font errer, *errantes et in errorem mittentes*. Que

(1) Somme théologique, II-II, Q. 189, Art. 6. D'après renseignements puisés à bonne source, le Code civil demeure au-dessus, ou, pour mieux dire, au-dessous de ces considérations mystiques. Aux termes de la loi, la mineure peut être contrainte à garder le domicile de son père, à moins qu'un conseil de famille n'ait décrété son émancipation.

(2) Concile de Trente, Sess. 25, Ch. 18. La même censure atteint ceux qui contraignent une personne du sexe à entrer en religion, au lieu de l'en empêcher. Mais ce scandale est beaucoup moins à craindre qu'au Moyen-Age et au siècle de Bourdaloue. Ce qu'il importe aujourd'hui de prêcher avec force, même et surtout dans les pensionnats, en rappelant que la doctrine contraire est déclarée hérétique, c'est la supériorité du célibat et de la vie religieuse sur le simple état du mariage. La feuille montréalaise qui dénonçait tout récemment nos religieuses à ce sujet a beau se targuer de catholicisme, les vrais croyants devraient accueillir d'un radical mépris sa radicale hypocrisie.

de vocations perdues de la sorte, et combien d'autres affaiblies, éternuées par ces quelques mois ou quelques années d'une expérience le plus souvent inutile et très souvent dangereuse !

Inutile et dangereuse, parcequ'elle est incomplète. Si l'on pouvait, durant cette période de recherche, dessiller les yeux à une jeune fille, lui révéler les secrets du monde et les secrets des familles et la rançon dont il faut payer certains bonheurs, elle obtiendrait, en fin de compte, assez d'éléments comparés pour asseoir son jugement et motiver ses préférences. Mais quel père ou quelle mère voudrait ainsi pousser jusqu'au bout la brutale initiation ? Tout au contraire, on s'efforce, dans l'entourage de la débutante, par une savante organisation et des propos habiles autant que mensongers, de lui peindre la vie comme un ciel d'Orient et de la lui faire goûter dans ses tranches les plus savoureuses. Dès lors, ne valait-il pas mieux lui laisser ignorer complètement le monde, c'est-à-dire ne lui en laisser connaître que ce qu'elle eût pu découvrir au-dedans d'elle-même ? Cette ignorance toute relative ne fait point obstacle et donne lieu parfois à de surprenantes intuitions. La plupart des saints ignoraient ainsi le monde et savaient en parler merveilleusement. Un peu d'analyse personnelle, avec l'aide de la grâce, supplée fort bien l'incursion à travers les plaisirs du siècle, car le monde, en définitive, n'est que la projection au-dehors, la réduction en usages et la codification en maximes des multiples tendances désordonnées que chacun, librement, peut constater en soi. Mais revenons à la fillette que l'on entraîne sans cesse aux réceptions, aux théâtres, aux villégiatures et aux parcs. Grâce, précisément, à la complicité de son petit monde intérieur, elle prend plaisir peu à peu aux manifestations du grand monde. Incapable de distinguer entre un attrait spécial et le commun penchant pour tout ce qui exalte ou réjouit la nature, elle commence à croire qu'elle s'était ignorée jusqu'à présent. C'est le premier choc et d'autres suivront bientôt. Pendant ce temps, la grâce se retire de façon insensible, car le Dieu jaloux ne prise guère ces attermoiments, Lui qui refusa à l'un des disciples le délai de vaquer à la sépulture de son père. Et un jour, au grand triomphe de ses proches, la jeune désabusée se découvre une vocation pour le monde... Il est vrai qu'en mainte occurrence, ce triomphe dure peu. Ayant multiplié ses expertises, celle qui aspirait au cloître finit souvent

par dépouiller toute naïveté et tout scrupule ; et, la voyant rentrer si tard, le papa et la maman s'aperçoivent que, décidément, elle en sait trop long et elle en mène trop large !

Je ne veux point nier l'utilité et parfois la nécessité du stage mondain en de certaines circonstances : v. g. lorsque la santé de la jeune fille, une trop grande incertitude au sujet de sa vocation, des embarras de familles, etc., paraissent s'opposer à son entrée immédiate au cloître. Mais il ne faut pas que l'exception devienne la loi. On pourrait alors redouter deux nouvelles alternatives moins graves cependant que la perte de toute vocation. La vie religieuse étant de pur conseil et non de précepte, il peut arriver que la jeune fille, cédant aux pressions de son entourage, abandonne son premier dessein pour entrer dans l'état conjugal, sans que Dieu lui tienne compte de l'aveugle ingérence des parents. Elle pourra même y rencontrer le bonheur et mener une vie bienfaisante. Mais de là aux sublimités de l'idéal monastique et aux fécondes ardeurs d'une existence à base de dévouement et de sacrifice, il y a une distance très marquée, et les coupables pourront toujours s'inquiéter d'avoir réduit à l'étroit horizon du foyer les perspectives immenses de la contemplation et de l'apostolat. D'autres fois, il arrive que la vocation religieuse persiste malgré tout ; après avoir gaspillé une part considérable de ses énergies, de son cœur et de son temps, la jeune fille se décide enfin à rompre avec le siècle. Mais la période de transition est atroce. Certains oiseaux subissent aisément le régime de la cage, s'ils sont capturés dès les premières semaines de leur migration, mais ils traînent de l'aile misérablement, quand ils ont pu, auparavant, apprendre toutes les chansons, visiter tous les massifs et tournoyer à toutes les brises. Or, il n'est point permis de traîner l'aile dans les cloîtres du Seigneur où, s'il est vrai de dire que les murailles sont épaisses et sombres, le ciel est néanmoins toujours ouvert au-dessus des têtes pour inviter les âmes libres à s'élever sans cesse. Connait-on la superbe réponse de la fille de Montalembert à la veille d'entrer au Carmel ? Le père avait fait volontiers son sacrifice, mais il se livrait à une sorte d'enquête sur les motifs déterminants de ce brusque départ. Il interroge un jour : " La vie que l'on t'a faite ici pourtant me semble bonne, aurais-tu donc éprouvé en secret quelque amère déception ? " Pour toute réponse, la jeune fille passe dans l'appartement voisin et rapporte de la bibliothèque un volume des *Moines d'Occi-*

dent. “ Mon père, dit-elle, vous m’avez appris, dans cet “ ouvrage, qu’il fallait apporter au service de Dieu autre “ chose que des cœurs flétris et des courages fatigués ! ” Le Comte fondit en larmes. Larmes saintes et vertueuses, devons-nous ajouter. Il en est d’autres qu’un antique Docteur, dans une semblable circonstance, osa qualifier de rebelles : *rebellibus lacrymis*.

fr. M. A. LAMARCHE,
des fr. prêcheurs.



LES DOMINICAINS AU CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE MALTE

On peut dire que pendant tout le temps que dura le Congrès eucharistique, l'île entière de Malte fut comme un vaste temple dans lequel la gloire du Dieu de l'Eucharistie fut incessamment et magnifiquement célébrée.

Préparé avec un soin assidu et intelligent par le comité local dans lequel notre Ordre était dignement représenté, le Congrès obtint un tel succès qu'il ne fut inférieur en rien à ceux qui l'avaient précédé. Nous ne nous proposons pas dans ces quelques lignes de retracer tout l'historique de ces solennelles assises ; nos lecteurs sont déjà suffisamment renseignés par des journaux qui ont parlé de cette grande manifestation de foi chrétienne dans les termes les plus élogieux et les plus enthousiastes. Nous voulons tout simplement ici rapporter la part que prit à la célébration du Congrès l'Ordre de saint Dominique.

Le Révérendissime Père Maître Général de l'Ordre était dignement représenté par le T. R. Père Albert-Marie Zucchi, Provincial de Rome. Sans parler des nombreux religieux dominicains qui vinrent au Congrès, il importe de mentionner d'une façon toute spéciale la présence de Mons. Nozaleda, dominicain, Archevêque démissionnaire de Manille, qui, mû par un grand sentiment de piété et à la grande édification de tous, avait conduit un groupe de congressistes venus d'Espagne, prenant également une part très active aux diverses séances du Congrès. Audessus de tous cependant planait la sympathique figure de l'Auxiliaire de Malte, S. G. Mgr Ange Portelli, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, et Président du Comité organisateur du Congrès. Ce fut lui qui au soir du 24 avril reçut à bord du vaisseau royal le "Hussar" le Légat Papal, Son Eminence le cardinal Ferrata, et le conduisit en triomphe à la concathédrale de La Valette, au sein d'un peuple nombreux et tout frémissant d'enthousiasme. Ce fut lui également qui le lendemain dans la solennelle réunion

d'inauguration du Congrès souhaita la bienvenue aux congressistes dans les termes d'une éloquence de haute envolée, leur appliquant ces paroles de l'Apôtre saint Paul : *Non estis hospites et advenæ, sed cives... et domestici...* Il fit ressortir avec beaucoup d'à-propos que Malte avait été justement choisie pour être le siège d'un congrès eucharistique international, puisqu'en cette île reposent les ossements de la noblesse de toute l'Europe.

Sur la place Saint-Georges, l'endroit le plus élevé de La Valette, au sein de riches et magnifiques décors, apparaissait un grand tableau de saint Thomas d'Aquin, l'illustre chantre de l'Eucharistie. Deux Pères dominicains devaient adresser la parole en ce congrès : le R. P. Cuiti aux Dames maltaïses et le T. R. P. Antonin Gatt, Provincial de Malte, aux prêtres congressistes ; mais pour des raisons imprévues, les deux discours annoncés au programme n'eurent pas lieu.

Une autre particularité dominicaine du congrès fut le dévoilement de la voûte de la chapelle de Saint Pie V, dans l'église dominicaine de La Valette, récemment peinte et décorée avec beaucoup d'art. La cérémonie fut présidée par l'Éminentissime Cardinal Lualdi, archevêque de Palerme, l'avant-dernier jour du Congrès. Il faut aussi mentionner tout spécialement le vœu émis par le Congrès à la fin d'obtenir la béatification du Vén. Hugues de Saint-Cher, cardinal dominicain.

Mais les plus belles manifestations du Congrès furent la communion des enfants et la grande procession finale, et dans ces deux solennelles fonctions notre Ordre eut une part importante.

Dans l'église de Saint-Publius *alla Floriana*, le 24 avril au matin, se réunirent des garçonnetts et des fillettes venus de toutes les parties de l'île. Cette belle cérémonie ne fut en rien inférieure à celle des Congrès précédents. A Londres on avait vu rangés en procession de quinze à vingt mille enfants ; à Montréal, la procession comptait trente mille enfants ; à Madrid la communion de vingt mille enfants et plus restera inoubliable ; à Vienne, durant la journée consacrée aux enfants, on estima que le nombre de ceux qui s'approchèrent de la table sainte avait été de sept mille. A Malte les deux fonctions de la communion et de la procession des enfants se combinèrent en une unique cérémonie de l'effet le plus gran-

dièse. Le nombre des enfants s'élevait à plus de douze mille. L'église de Saint-Publius qui leur avait été réservée fut incapable de les contenir tous. L'on avait préparé neuf mille hosties, et l'on fut obligé de renvoyer aux églises voisines un grand nombre de petits communians. Plusieurs centaines de ces enfants étaient des élèves des cours de catéchisme de nos Pères, qui, pour cette raison, les accompagnèrent dans cette belle fonction.

Quelle scène touchante et à jamais inoubliable ce fut de voir ce petit peuple s'approchant — dont beaucoup pour la première fois — de la Table sainte pour recevoir des mains du Cardinal, de six évêques, et de quatorze prêtres le Dieu qui réjouit la jeunesse et trouve ses délices à habiter avec les enfants des hommes ! Quelqu'un a dit, non sans justesse, en parlant de cette scène qu'elle fut un " admirable désordre ".....

A la communion succéda la procession qui se déroula à travers la rue principale de la ville la *Strada Reale*. Le spectacle fut des plus attendrissants et des plus imposants. Cette rue qui, quelques jours auparavant, avait été témoin du triomphe fait au Vicaire de Jésus-Christ dans la personne de son Légat, et qui, quelques jours après, devait voir celui de Jésus-Christ dans la Sainte Eucharistie, en ce jour du 24 avril, vit le triomphe de l'innocence qui attendrit et séduit lorsqu'elle est entourée de l'auréole de la piété et resplendit des rayons de la foi. A mesure que les rangs défilaient l'on vit un grand nombre d'hommes et de dames se retirer jusqu'aux abords de la rue pour céder avidement le pavé aux petits congressistes, qui, conscients ce jour-là de leur responsabilité devant le public, tenaient bien haut et bien fièrement leurs bannières et chantaient de leurs voix angéliques de doux et suaves cantiques au Dieu de l'Eucharistie. Les garçonnets étaient vêtus de leurs habits de fête et les fillettes portaient des voiles blancs, et de chaque côté du parcours le flot de la population se précipitait pour jouir de ce magnifique spectacle.

Enfin imposante et grandiose au-delà de toute expression fut la grande procession du dimanche, le 27 avril. Le cortège comprenait six mille personnes, tandis que toutes les rues par lesquelles elle devait passer étaient remplies, dès les premières heures de l'après-midi, d'une foule nombreuse comme l'étaient également les balcons, les fenêtres et les ter-

rasses. Toutes les rues semblaient transformées en des voies royales, tant on les avait décorées à profusion. Partout ce n'était que fleurs et guirlandes, banderolles aux couleurs variées, inscriptions, emblèmes eucharistiques et ornements de tous genres. La grande procession atteint vers les six heures du soir la Porte Royale, faisant halte à notre église de Saint-Dominique de La Valette, où l'on avait tendu une magnifique décoration en l'honneur de l'Eucharistie. Ainsi pendant un certain temps notre église dominicaine fut honorée par la présence des illustres personnages qui accompagnaient le Saint Sacrement : le Cardinal Légat, quatre autres Cardinaux, environ soixante évêques, le prince Barberini, le duc de Norfolk, et autres dignitaires ecclésiastiques et laïcs. De notre église la procession continua de défiler par la *Floriana*, et ayant fait le tour du *Maglio*, élégant jardin public de forme rectangulaire, retourna vers les portes de la ville à l'endroit le plus éminent où l'on avait élevé un magnifique reposoir en vue de la bénédiction finale. Après le chant du *Te Deum* et du *Tantum Ergo*, quand le Cardinal Légat, du haut du reposoir, bénit la foule avec le Saint Sacrement, cent quarante mille personnes étaient tournées vers lui, genoux en terre et tête inclinée, pendant que toute l'île était féériquement illuminée, et que, des bastions, les cors résonnaient comme pour convier à cette fête les antiques chevaliers endormis sous les dalles de la cité. L'émotion était à son comble et plus d'un se leva de terre, les yeux mouillés de larmes.

Comme conclusion à ces quelques notes nous ajouterons que le six mai, dans l'oratoire de la Décollation de Saint Jean-Baptiste, une annexe à la concathédrale de La Valette, se tint la réunion générale des membres composant le Comité du Congrès.

Au nom de tous fut solennellement décernée à Mgr Ange Portelli, évêque auxiliaire de Malte, une médaille en or massif commémorative du Congrès, de la valeur de sept livres sterling ; à cette occasion le juge Jean Pullucino, Président suppléant de la Cour d'Appel, fit à l'adresse de Mgr Portelli un magnifique discours.

Extrait de *La Stella di San Domenico*.



ECHOS RELIGIEUX

ROME : *Le Jubilé constantinien ; — Le nouvel Antiphonaire Vatican et la restauration du plain-chant grégorien.*

ALBANIE : *La situation du catholicisme.*

FRANCE : *Les paroisses à Paris ; — Les aviateurs catholiques.*

SAINT DOMINGUE : *Un Archevêque, président de la République.*

TURQUIE : *Dévouement des religieux et des religieuses pendant la guerre.*

CANADA : *L'action catholique française.*

* * *

ROME : *Le Jubilé constantinien.* — Le dernier numéro des *Acta Apocotolica Sedis* contient une déclaration de la Sacrée Pénitencerie, qui répond à la question suivante : Le jubilé, promulgué par les Lettres Apostoliques *Magni faustique eventus*, le 8 mars dernier, peut il être gagné plusieurs fois, à la condition de répéter les œuvres prescrites à cet effet.

Pour ce qui regarde l'indulgence plénière, ce jubilé peut être gagné autant de fois que l'on répétera les œuvres prescrites. Il ne peut l'être qu'une fois — la première fois — pour les autres faveurs qui y sont annexées, savoir l'absolution des censures et des cas réservés, les commutations et les dispenses.

* * *

Le nouvel Antiphonaire Vatican et la restauration du plain-chant grégorien. — L'Antiphonaire, sorti en 1912 des presses de l'imprimerie vaticane, contient les chants des heures : laudes, prime, tierce, sexte, none, vêpres, complies, pour tous les jours de l'année. Il est complété par le recueil des hymnes en usage aujourd'hui. Quelques chiffres donneront une idée de son importance : il renferme les mélodies de plus de 1,300 antiennes, 140 répons brefs, 200 chants d'hymnes.

Les textes sont rangés dans l'ordre liturgique habituel : Ordinaire de l'Office, Propre du temps, Propre des Saints, Commun des Saints, Tons communs, Suppléments divers. L'Antiphonaire est mis en harmonie avec le nouveau psautier, et tous ses offices sont ordonnancés d'après les récentes rubriques, en conformité avec les décrets de 1912.

C'est là un pas de plus qui est fait vers la restauration grégorienne. On peut même dire que celle-ci est réalisée dans sa plus grande partie : tout ce qui est nécessaire pour le culte public dans les cathédrales et les églises, a paru ; il ne manque plus guère à la collection complète des chants de l'Eglise que de petits recueils : le Pontifical, le Responsorial, le Processionnal, et quelques offices particuliers et rares.

Il s'agit maintenant de s'inspirer de l'esprit du *Motu proprio* de 1903, envisagé comme Code juridique de la musique sacrée, et se souvenir qu'il a *forcé de loi*. Sans doute, les prescriptions qu'il contient ne sont pas données avec véhémence ; cependant, il y aurait témérité à différer la mise en vigueur des livres de chant grégorien de l'édition vaticane. Il faut donc passer à la pratique sans perdre de temps ; il n'y a rien de plus beau que le chant de l'Eglise, et rien n'est plus facile si on y met un peu de bonne volonté et de dévouement. Les résultats ne se feront pas attendre : partout où l'expérience a été tentée, on a abouti à une surprenante rénovation de la vie spirituelle ; c'est ce qui explique la sollicitude avec laquelle les plus grands Papes et les personnages les plus distingués de l'histoire ecclésiastique se sont toujours occupés de cette question primordiale.

Les hésitations, possibles en 1905 où le Pape recommandait d'appliquer la réforme *sensim sibi sensu*, peu à peu, *quam primum tamen*, mais cependant au plus tôt, ont été bannies en 1907, à l'apparition du Graduel qu'il fallait adopter *hic et nunc*. Depuis, les tergiversations sont inexplicables, sinon tout à fait étranges. En France, notamment, après l'ardente propagande de Ch. Bordes, suivie de la fondation de la *Schola Cantorum*, avec la collaboration d'Al. Guilmant et de V. d'Indy, on peut dire qu'un puissant courant d'idées grégoriennes s'est formé ; le peuple a été éduqué par des initiatives privées, des maîtres de chapelle ont été préparés à diriger les mélodies traditionnelles de l'Eglise ; il ne reste plus au clergé, en bien des endroits, qu'à laisser les événements suivre leur

cours naturel pour que la réforme liturgique et artistique souhaitée par le Pape se réalise d'elle-même sans secousse.

Un mot de Pie X résumera admirablement la question. Un prêtre romain se plaignait devant lui des condamnations portées par le célèbre *Motu proprio* sur la musique, et il demanda : Mais alors, Saint-Père, que chantera-t-on pendant l'office ? — Mon fils, repartit le Pape, on ne chante pas pendant l'office, on chante l'office.

* * *

ALBANIE : *La situation du catholicisme.* — En ce moment où l'attention publique est tournée vers l'Albanie, il sera intéressant pour nos lecteurs de connaître la situation de la religion catholique en ce pays. La voici, d'après l'*Annuario Pontificio* de 1913.

Depuis 1867, Scutari est un archevêché, dont dépendent 30 paroisses et 33,867 âmes.

L'évêché d'Alessio, avec siège à Calmeti, compte 11 paroisses et 7,406 âmes ; celui de Sappa (siège à Mensciati), 24 paroisses et 17,280 âmes, et celui de Pulati, 13 paroisses et 14,644 âmes.

En outre, un abbé mitré résidant à Saint-Alexandre de Orosci a sous sa juridiction 16 paroisses avec une population de 16,550 âmes.

L'archevêché de Durazzo, avec siège à Delhenisti, compte 21 paroisses et 12,037 âmes, et celui de Scopia (Uskub), 11 paroisses et 19,473 âmes.

Le nombre total des Albanais catholiques romains s'élève à 121,197. L'ordre le plus répandu en Albanie est celui des Franciscains qui administrent 36 paroisses et possèdent trois convents.

Le protectorat des Albanais catholiques est confié à l'Autriche.

* * *

FRANCE : *Les paroisses à Paris.* — Depuis 1905, année de la Séparation, jusqu'en mai 1913, dans un espace d'un peu plus de sept ans, il a été créé : dans Paris, 9 paroisses nouvelles, et dans la banlieue 16 ; au total : 25. Dans la même période de temps il a été ouvert des chapelles de secours au nombre de 31 ; en tout 56 lieux nouveaux de culte, assurant la pratique religieuse de plus de 700,000

âmes. De ce fait, il y a actuellement dans le diocèse de Paris 203 lieux de culte, au lieu de 147 existant en 1905. Ces chiffres sont bien consolants, et nous font espérer en l'avenir.

* * *

Les aviateurs catholiques. — A l'heure où l'aviateur français Brindejone des Moulinais attire l'attention du monde entier par ses raids magnifiques à travers les airs, il plaira à nos lecteurs d'apprendre qu'un grand nombre de ces héros de la science sont en même temps pénétrés de sentiments religieux. Et d'abord, M. Brindejone des Moulinais, lui-même, avait eu soin de faire bénir, il y a quelques mois, son appareil, instrument de ses exploits, par Mgr Gibier, qui prononça ces apostoliques paroles :

Les évêques vont en automobile ; bientôt, peut-être, ils voyageront en aéroplane. Et vous, jeunes apôtres des missions étrangères, qui nous dit qu'un jour ou l'autre, vous n'irez pas porter l'Évangile et la civilisation aux peuples les plus lointains sur les ailes d'un monoplane ou d'un biplan. *La religion ne saurait se désintéresser des progrès de l'aviation.* "

Santos-Dumont, l'un des précurseurs de l'aviation, est un fervent catholique ; il ne va jamais dans les airs sans sa médaille de Saint Benoît.

Latham qui, en essayant de franchir la Manche, tomba à la mer, était un sincère croyant.

Blériot qui, le premier, passa la Manche, est un homme qui va à la messe, se confesse et communie, et ses appareils portent tous la médaille de Notre-Dame du Platin, patronne des aviateurs.

Le lieutenant *de Caumont*, qui devait finir dans une chute épouvantable, en essayant un moteur de cent chevaux, était un homme de foi profonde, lui aussi : " *Si jamais je tombe, avait-il dit à un capitaine de ses amis, tu sais, d'abord un prêtre et tout de suite !* "

Et le lieutenant *Bague*, disparu, perdu dans l'immensité de l'océan, ne l'a-t-on pas vu en février 1912, à Mauléon, devant plusieurs milliers de personnes, prendre son vol en traçant sur sa poitrine un large signe de croix ?

Le 18 juin dernier, à l'ouverture du circuit européen, la plupart des concurrents assistaient avec recueillement à la

messe d'aviation ordonnée par le Cardinal-Archevêque de Paris, et plusieurs aviateurs s'approchaient de la sainte Table.

Ce même jour, le brave lieutenant *Princeteau*, celui dont on a dit que *rien ne l'arrêtait*, mourait d'une mort horrible, broyé et carbonisé tout à la fois. Sur sa tombe, un membre de la Commission parlementaire d'aviation a pu évoquer les sentiments chrétiens qui, toute sa vie, avaient été ceux du lieutenant *Princeteau*.

Enfin, citons le capitaine aviateur *Paul Echeman* qui périt en l'air le 14 mai de l'année dernière et qui écrivait à sa sœur, religieuse de la Retraite : " Tu sais, là haut, aux heures tranquilles, où rien ne remue, il arrive qu'on s'ennuie. Ces jours là, on chante. J'aime alors à hurler dans le vent de mon hélice l'invocation à Saint Georges des cavaliers de Saint-Cyr.

Tant il est vrai que l'héroïsme chez les chrétiens est normal. Il est anormal chez les incroyants. En perdant la vie, l'incroyant perd tout, tandis que le croyant sait qu'il passe à une vie meilleure.

* * *

SAINT-DOMINGUE : *Un archevêque, président de la République.* — En novembre 1912, Mgr Nouel, archevêque de Saint-Domingue, était élu à l'unanimité président de la République de Saint-Domingue, alors en proie à de cruelles guerres civiles. Sa mission pacifique terminée, Mgr Nouel vient de démissionner. Voici comment l'archevêque, pendant son récent voyage à Rome, a expliqué au correspondant de la *Croix* le sens et la portée de son élection :

—L'importance de l'appel que m'ont adressé mes concitoyens réside tout entière en ceci : déchirée par la guerre civile, la population de Saint-Domingue s'est tournée vers son pasteur comme vers celui qui seul pouvait lui rendre la paix,—et c'est cet acte de confiance dans l'évêque, dans le représentant de l'Eglise, qui a réjoui très vivement le cœur du Pape.

Plus d'un millier de vies humaines avaient péri dans les rencontres sanglantes des deux partis, depuis un an. L'indépendance même de la République risquait d'être compromise. Les Etats Unis qui se montrent pour nous des amis loyaux, nous avertissaient que nos dissensions nuisaient aux intérêts de leurs nationaux à Saint-Domingue : la grande

République américaine laissait entendre qu'elle interviendrait si nous ne supprimions pas, nous-mêmes, les causes d'anarchie.

—Ce qu'on me demandait, convenait tout à fait à mon ministère pastoral, puisqu'on me demandait de rétablir la paix. J'accepte ce mandat, parce que je suis votre pasteur, ai-je expliqué à mes concitoyens, du haut de la chaire après avoir prêté le serment requis du président, je l'accepte à condition de rester avant tout votre pasteur, et c'est dans ce sens et dans ces dispositions que j'en ai demandé et obtenu l'autorisation du Souverain Pontife.

Pour remplir cette mission de pacificateur, il fallait que je fusse élu à l'unanimité. Le Parlement l'avait compris, et c'est à l'unanimité qu'il m'avait élu, en effet. Mais un des chefs de la révolution n'avait pas déposé les armes.

Je me refusai à considérer ma nomination comme acquise aussi longtemps que celui-ci n'aurait pas fait son adhésion.

Ma fermeté sur ce point ne laissa pas de causer quelque déception. On s'étonna quand j'annonçai ma volonté d'aller moi-même trouver le chef insurgé. — "Du moins vous ferez-vous accompagner de soldats ? — Non, j'irai seul, avec mon secrétaire. — Vous risquez d'être gardé prisonnier. — Ne craignez rien, répliquai-je, je suis l'évêque : l'évêque sera respecté."

De fait, dès mon arrivée à Montecristi (c'est là qu'il habitait), l'intéressé vint au devant de moi, et, reconnaissant de ma confiance, il m'invita à descendre chez lui. Il écouta l'exposé que je lui fis de la situation et des devoirs qu'elle impliquait pour lui et pour moi. A la suite de ces entretiens, mon interlocuteur adhéra sans arrière-pensée au gouvernement provisoire que j'avais consenti à diriger comme président intérimaire.

—D'après la loi du pays, un président intérimaire ne peut rester en fonctions que pendant deux mois, durant lesquels il doit préparer l'élection de son successeur. Les députés ont voulu, au contraire, étendre à deux ans le temps régulier de ma présidence. En fait, j'ai rempli cette charge durant quatre mois.

Des moyens expéditifs, — la prison ou l'exil parfois — assureraient une majorité constante au président en exercice. Ma méthode fut, vous le devinez, fort différente : "La Constitution vous a confié le pouvoir législatif, dis-je aux députés,

exercez-le dans toute son ampleur. Ma tâche à moi, c'est d'assurer l'application des lois. J'ai, comme président, les prérogatives constitutionnelles qui me permettent d'opposer mon *veto* aux lois qui me paraissent contraires au bien public. Je me réserve, bien entendu, d'user de ces prérogatives, suivant ma conscience. Mais il faut que toute la vie publique se déroule dans la régularité des institutions nationales.

Je vois, par les nouvelles que je reçois de Saint-Domingue, que les fonctionnaires nommés par moi ont gardé leur poste. Ma mission pacificatrice était remplie : c'est comme évêque, non comme homme politique que je l'avais acceptée ; je n'avais aucune raison de la prolonger.

* * *

TURQUIE : *Dévouement des religieux et des religieuses pendant la guerre.* — Au cours de cette guerre balkanique, on n'a entendu que trop de récriminations sur les atrocités que les belligérants se reprochaient les uns aux autres. Encore même à l'heure actuelle, les Grecs dressent les plus épouvantables réquisitoires contre les Bulgares, lesquels, certainement, ne manqueront pas de riposter sur le même ton. Il est consolant de mettre en regard de toutes ces cruautés, vraies, exagérées ou fausses, qu'on étale, le zèle, l'abnégation, le dévouement que les religieux catholiques, les Français en tête — il n'y a rien d'étonnant, puisque la France a toujours été le soldat de Dieu partout et en tout, — ont déployé pour soigner les blessés, secourir les malades, affronter les épidémies meurtrières, arracher à la famine et à la mort les émigrés en haillons hurlant après un morceau de pain.

A Constantinople, en dehors des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui desservent les hôpitaux français et municipaux de la ville, des Sœurs italiennes et autrichiennes, des infirmières de la Croix-Rouge française, appelées ici par Mme Bompard, la femme de l'ambassadeur, pour être attachées aux hôpitaux ou ambulances installés à Stamboul, à Cach-Kichla, etc., les Sœurs Oblates de l'Assomption se sont particulièrement distinguées. Voici en quels termes le Comité de bienfaisance de la colonie suisse qui avait chargé les Sœurs Oblates de l'Assomption de Koum-Kapou de distribuer les vêtements et les secours qu'il recevait s'exprime :

“ On ne saura jamais assez dire tout le bien que ces Françaises, ces femmes de cœur firent en soulageant la misère

des femmes et des enfants des émigrés. Le Comité de bienfaisance de la colonie suisse les remercie sincèrement pour la peine qu'elles ont eue, ne reculant ni devant la tâche qui les accablait ni devant la vision des misères humaines qu'elles eurent sous les yeux. Du matin au soir à l'ouvrage, entourées d'enfants presque nus et de femmes aux vêtements en lambeaux, elles préparaient la nourriture pour les adultes et le lait condensé suisse pour les petits enfants ; elles tenaient compte de la pauvreté de chacun et préparaient des paquets de vêtements judicieusement choisis. . . .”

La généreuse activité et la noble émulation des religieux catholiques se sont exercées partout où il y avait quelque souffrance à soulager, quelque danger à courir : à Janina, ce sont les Sœurs italiennes et la mission des Mineurs conventuels autrichiens ; à Scodra, les Sœurs italiennes et les Sœurs d'Agram ; à Gallipoli, les Pères et les Sœurs de l'Assomption, à qui le général commandant en chef, Fikri pacha, donne les témoignages les plus flatteurs de sa reconnaissance pour les soins prodigués à ses soldats blessés ou malades dans les écoles de l'Ordre transformées en hôpitaux, etc.

Il n'est pas besoin de parler de ce qui s'est passé à Andrinople. On a déjà signalé l'admirable conduite des 24 Pères et Frères et des 32 Sœurs Oblates de l'Assomption, ainsi que des Sœurs d'Agram et de la Mission des Conventuels résurrectionnistes.

Les prisonniers de guerre bulgares qui étaient internés à Ismid n'ont également que des bénédictions à l'adresse des Pères et des Oblates qui se sont ingéniés à améliorer leur ordinaire, à leur fournir des vêtements neufs, à leur procurer des distractions, à assurer leurs besoins spirituels par l'intermédiaire de prêtres venus de Constantinople, enfin à adoucir de toutes les manières, les amertumes de la captivité.

* * *

CANADA : *L'action catholique et française.* — Nous ne pouvons nous empêcher de signaler à nos lecteurs un article remarquable que l'*Action Sociale* de Québec a publié à la date du 16 juillet dernier. Il s'agit de la mission que M. Amédée Denault, délégué officiel du Comité Permanent de la Langue française, est allée remplir auprès de nos compatriotes canadiens Français de l'Alberta et du Manitoba, qui se sont réunis en conventions provinciales à Edmonton et à Saint-

Boniface. Consciencieusement et du moins mal que j'ai pu, dit lui-même M. Denault, j'accomplissais une mission d'organisation des forces canadiennes-françaises, sur le terrain à la fois national et religieux ; une propagande systématique, d'action catholique et française : sur la base solide de la foi fièrement affirmée, dans le cadre des convictions patriotiques réduites en formules de discipline et de mouvement.

Et le Délégué nous dit ensuite l'espoir qu'il fonde en l'avenir de nos groupes extérieurs, la fidélité de nos compatriotes de l'Ouest et du Nouvel-Ontario aux traditions de la race, et enfin le soin qu'ils ont pris de baser leur organisation sur l'institution vitale qui assura constamment la victoire de notre nationalité : le groupement paroissial.

“ Dans chacune de ces trois provinces de l'Ouest, des comités locaux, à base paroissiale, de langue française et de foi catholique, car les deux, là comme chez nous, vont invariablement de pair, s'établissent rapidement ; ils unissent leurs forces et centralisent leurs énergies sous l'égide d'un Comité central provincial, formant une armée compacte de patriotes et de croyants, décidés à s'affirmer, en toute occasion, catholiques et français d'abord ! Pareille armée, jouissant d'un prestige indiscutable, disposant d'un ensemble de suffrages fort important — particularité qui n'est pas à dédaigner — ; pouvant, de plus, sur le terrain catholique, et comme entité distincte, lier partie, à l'occasion, avec les forces, également organisées au point de vue national, des catholiques allemands, des catholiques polonais, des catholiques ruthènes, etc., est à même de se promettre le succès, presque à coup sûr, dans les campagnes que ses chefs décideront d'entreprendre, pour les revendications religieuses et nationales ”.

Inutile de rappeler, ce qui est assez généralement connu, qu'une telle organisation existe déjà chez nos gens de l'Ontario. Mais ce qu'il fait bon de reconnaître sur place, car ceci est davantage ignoré, c'est qu'au Nouvel-Ontario, du moins du côté d'Haileybury, où nous visitons notre Secrétariat régional au Vicariat du Témiscamingue, après ceux d'Ottawa et de Hull, ceux d'Edmonton, de Régina, de Prince-Albert et de Saint-Boniface, cette organisation est beaucoup plus avancée qu'on n'osait le supposer, et qu'elle a déjà obtenu des résultats qui sont du meilleur augure pour l'avenir.

Superiorum permissu.

De licentia Ordinarii.